
DÉBAT PUBLIC
EuropaCity

15 mars – 30 juin 2016

DOSSIER DE PRESSE

Le 9 mars 2016

DOSSIER DE PRESSE

DÉBAT PUBLIC EuropaCity

15 mars – 30 juin 2016

SOMMAIRE

EDITO	3
LE DEBAT PUBLIC EUROPACITY	4
EuropaCity: un projet de grande ampleur et d'intérêt national, qui mérite un débat	4
Pourquoi un débat public?	5
Le questionnaire d'avant débat et l'enquête IFOP sur les attentes du public sur le débat	6
LES MOYENS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION	6
Le site du débat	6
Les réunions publiques	7
Le DP-Bus	9
Le dialogue 3D	10
LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC	
Son rôle	10
Sa composition	11
LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC	
Qu'est ce que la CNDP?	13
Sa composition	13
Les principes de la CNDP	14
Les objectifs du débat	15
DES EVOLUTIONS POUR LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE EN FRANCE EN 2016	16

EDITO

Méfiant à l'égard de la parole publique, toujours mieux informés des grands enjeux sociétaux, économiques et environnementaux, les citoyens demandent de plus en plus à être associés aux processus de décision. La contestation, parfois vive, de certains grands projets d'aménagement du territoire témoigne de la nécessité de mieux prendre en compte les inquiétudes et attentes du public. La légitimité et l'efficacité d'une décision dépendent désormais autant des conditions de son élaboration que de son contenu intrinsèque. Les débats sur les grands projets doivent avoir lieu suffisamment tôt, en amont des décisions lorsque les choix ne sont pas faits et que des alternatives sont encore possibles. C'est là tout le sens de la mission de la Commission nationale du débat public : faire entendre la parole des citoyens.

Suite à la décision de la CNDP, nous ouvrons le 15 mars prochain le débat public relatif au projet EuropaCity. Grand projet par sa taille, par les investissements en jeu, qui se chiffrent en milliards d'euros, par ses enjeux socio-économiques et environnementaux, et enfin par l'importance de la population concernée, EuropaCity ne pourra se faire sans la prise en compte des points de vue de toutes les parties prenantes, du citoyen à l'élu en passant par les acteurs économiques, culturels ou associatifs. Dans un contexte où les pouvoirs publics, le gouvernement, les services de l'Etat ou les collectivités territoriales, multiplient les efforts pour écouter la société civile, les citoyens attendent plus de transparence, de rigueur, d'impartialité et de loyauté dans le débat public.

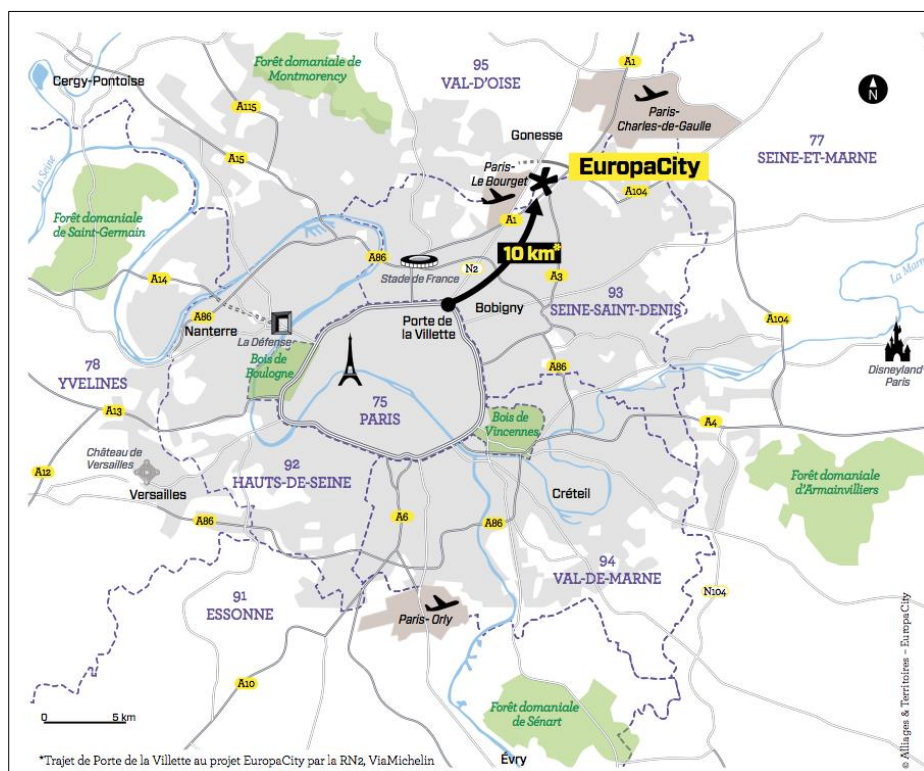
Le débat public et la démocratie participative sont une garantie pour le citoyen que son opinion sera écoutée et prise en compte en amont des décisions publiques. Ils ne sont pas un frein, mais enrichissent les projets, les légitiment et sont une condition de leur réussite.

Christian LEYRIT, Président de la Commission nationale du débat public
Claude BREVAN, Présidente de la commission particulière du débat public

LE DEBAT PUBLIC EUROPACITY

EuropaCity : un projet de grande ampleur et d'intérêt national, qui mérite un débat public

Sur une emprise de 80 hectares, le projet EuropaCity associe des fonctions culturelles, commerciales, hôtelières et de loisirs à l'échelle d'un quartier pour un coût estimé à 3,1 milliards d'euros financés sur fonds privés, dont 2,6 milliards à la charge du maître d'ouvrage. Ce projet, qui est porté par Alliages & Territoires, filiale d'Immochan, branche immobilière du Groupe Auchan, est localisé sur la commune de Gonesse, dans le Val-d'Oise, au cœur du territoire du Grand-Roissy. Il s'inscrit dans la dynamique du Grand Paris et s'intègre à l'opération publique d'aménagement de Gonesse, portée par l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) de la Plaine de France. La phase de construction du projet se déroulerait à partir de 2019 pour une ouverture au public en 2024.



Le projet en chiffres

- **3.1 milliards** d'euros d'investissements privés,
- **31 millions** de visites annuelles attendues dont 6 millions de touristes,
- **11 800** emplois,
- **10 hectares** de parc urbain,
- **150 000 m²** dédiés aux loisirs,
- **50 000 m²** d'espaces culturels,
- **100 000 m²** d'espaces à usage public,
- **230 000 m²** de commerces,
- **20 000 m²** de restaurants,
- **2 700** chambres d'hôtels.

Pourquoi un débat public ?

La Commission nationale du débat public a été saisie le 13 septembre 2013 par Alliages & Territoires. La CNDP a considéré que le projet EuropaCity, par son ampleur (3.1 milliards d'euros d'investissement et plus de 740 000 m² de surface de construction relative à de multiples activités, notamment sportives, culturelles et de loisirs), par sa vaste zone d'attractivité dépassant les limites de l'Île-de-France (31 millions de visites annuelles attendues dont 6 millions de touristes) et par son inscription dans la dynamique du Grand Paris, revêtait un caractère d'intérêt national. En outre, la CNDP a estimé que les enjeux socio-économiques du projet, ainsi que ses impacts sur l'environnement, les zones agricoles et l'aménagement du territoire étaient significatifs. Au vu de ces considérations, et de sa mission, la CNDP a décidé d'organiser elle-même un débat public sur ce projet et en a confié l'animation à une commission particulière présidée par Claude Brevan.

Le 23 septembre 2015, le maître d'ouvrage a remis le dossier du débat qui a été considéré par la CNDP comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Le débat public, organisé en amont de toutes les prises de décisions, est un moment particulièrement important dans la vie d'un grand projet. Il doit permettre à chacun d'être informé et d'exprimer son point de vue sur les différents aspects du projet alors qu'il est encore en phase d'étude, et notamment d'interpeller le maître d'ouvrage sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques de son projet.

Les arguments recueillis et les questions soulevées lors du débat public ont pour objectifs d'enrichir le projet, de le faire évoluer et de l'adapter au mieux au contexte social et environnemental dans lequel s'inscrira, s'il se réalise. Le débat public est donc le temps du dialogue et de la mise en lumière des éventuels désaccords et points sensibles. C'est une étape essentielle dans le processus de décision qui aboutira ou non à la réalisation du projet présenté. De nombreux projets sont en effets remaniés ou modifiés en profondeur, voire parfois abandonnés, suite à un débat public.

Dans un délai de trois mois après la remise du compte-rendu de la CPDP et du bilan de la CNDP, le maître d'ouvrage devra annoncer la suite qu'il compte donner au projet, et les modifications éventuelles qu'il souhaite apporter à la lumière des enseignements du débat public.

Ce débat intervient alors que le territoire a connu un grand nombre de concertations et de consultations publiques sur des projets connexes à EuropaCity en particulier la concertation réglementaire, menée par l'EPA Plaine de France et la ville de Gonesse, à propos du projet plus général de la ZAC du Triangle de Gonesse.

La ligne 17, dont une des futures gares desservirait le Triangle de Gonesse, a également fait l'objet de réunions publiques en 2014-2015. L'enquête publique se tiendra pendant le temps du débat EuropaCity.

Enfin, durant plusieurs mois, Alliages & Territoires est également allé à la rencontre des habitants et les a invités à lui faire part des questions et préoccupations sur son projet EuropaCity, et à lui apporter des idées et des propositions nouvelles lors des ateliers territoriaux et de l'ID factory « habitants et territoires ». La restitution de cette démarche de « co-construction » a eu lieu, à Gonesse, en décembre 2015.

Le questionnaire d'avant débat et l'enquête IFOP sur les attentes du public sur le débat

A travers un questionnaire, qui a été mis en ligne le 21 janvier 2016, le public est interrogé sur les modalités du débat et notamment sur les thèmes qui lui paraîtraient importants, sur le choix des lieux, dates et horaires des rencontres, ainsi que sur le dispositif auquel il souhaiterait participer (réunions publiques, conférences-débats, débats en ligne, ateliers thématiques, visite du site du projet).

Le questionnaire : <https://europacity.debatpublic.fr/questionnaire-davant-debat-europacity>. La commission particulière a également commandé une enquête IFOP pour recueillir les attentes des habitants des communes du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis sur le débat public EuropaCity.

Les résultats sont donnés en annexe.

LES MOYENS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION MIS A DISPOSITION DU PUBLIC

Le site du débat

Afin de permettre une diffusion de l'information la plus large possible et dans un souci de transparence, un site Internet est dédié au débat public sur EuropaCity. Il permet de consulter l'ensemble des actualités du débat et de télécharger les documents du maître d'ouvrage ainsi que les études, les synthèses et les verbatim des ateliers, etc.

Ce site met également à disposition des espaces d'expression et de débat, offrant la possibilité de donner son avis, de participer au forum, de poser des questions et de proposer une contribution.

Une newsletter permet à chacun d'être informé régulièrement de l'avancée du débat.

Le site dédié au débat : <https://europacity.debatpublic.fr/>

Les réunions publiques

Le débat public aura lieu du 15 mars au 30 juin 2016. Sur cette période, **4 réunions publiques générales, 2 conférences-débats** et **9 ateliers thématiques** sont prévus dans plusieurs villes du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis. Une visite du site du projet sera également organisée.

La commission a articulé le débat autour de deux approches :

- La première concernera l'examen de la cohérence des enjeux de programmation du projet avec l'environnement local et régional à travers l'organisation d'ateliers de travail sur l'offre culturelle et de loisirs, et l'attractivité touristique, les retombées économiques et les emplois et d'une conférence-débat sur la thématique du commerce.
- La seconde approche portera davantage sur la dimension de l'aménagement du territoire francilien en abordant les questions d'accessibilité, les questions traitant de l'environnement durable et enfin la question de l'enjeu d'un pôle de centralité entre Paris et Roissy. Des ateliers de travail et une conférence - débat seront également organisés pour débattre de ces différents thèmes.

CALENDRIER DES RÉUNIONS ET ATELIERS

DU 15 MARS AU 30 JUIN 2016

DATE	HORAIRES	VILLE	ADRESSE	THÉMATIQUE
17/03/16	20h-23h	Gonesse	Salle Jacques Brel – 5 rue du Commandant Maurice Fourneau	Réunion publique d'ouverture
21/03/16	19h-21h30	Sarcelles	Maison de quartier Les Vignes Blanches – Avenue Anna de Noailles	Atelier : Commerce *
04/04/16	19h-21h30	Aulnay-sous-Bois	Salle Chanteloup – 1 Avenue de Nonneville	Atelier : Commerce *
12/04/16	19h-21h30	Villiers-le-Bel	Maison de quartier Les Carreaux « Boris Vian » – 4 rue Scribe	Atelier : Les emplois / La formation *
03/05/16	19h-21h30	Goussainville	Salle Michel Colucci – Espace Aimé Césaire, Boulevard Henri Dunant – 1 rue Malcolm X	Atelier : Les enjeux économiques directs et indirects *
09/05/16	20h-23h	Villepinte	Salle Joséphine Baker – Espaces V – Roger Lefort – Esplanade Aimé-Césaire – Avenue Jean-Fourgeaud	Conférence-débat : Commerce
11/05/16	19h-22h	Villiers-le-Bel	Institut des Métiers de l'Artisanat (IMA) – 43, avenue Pierre Sémard	Atelier : L'offre culturelle et de loisirs, et l'attractivité touristique *
18/05/16	20h-23h	Sarcelles	Salle André Malraux – Rue Taillepied	Réunion publique intermédiaire
19/05/16	19h-22h	Garges-lès-Gonesse	Centre social associatif « Les Doucettes » – 10 Rue du Tiers Pot	Atelier : Accès au site et enjeux de circulation - Transports collectifs-déplacements doux-approvisionnements *
25/05/16	19h-22h	Gonesse	Salle Jacques Brel – 5 rue du Commandant Maurice Fourneau	Atelier : Environnement-Dimension territoriale *
30/05/16	19h-22h	Saint-Denis	Salle Marcel Paul - Bourse du travail de Saint-Denis - 9-11 rue Génin	Conférence-débat : L'enjeu d'un pôle de centralité entre Paris et Roissy
31/05/16	19h-22h	Villiers-le-Bel	Maison de quartier Les Carreaux « Boris Vian » – 4 rue Scribe	Atelier : Accès au site et enjeux de circulation - Déplacements par la route-impacts sur la qualité de l'air *
07/06/16	19h-22h	Gonesse	Centre socioculturel Marc Sangnier – 17 Place Marc Sangnier	Atelier : Environnement – Dimension énergie-climat *
16/06/16	20h-23h	Aulnay-sous-Bois	Salle Chanteloup – 1 Avenue de Nonneville	Réunion publique intermédiaire
28/06/16	20h-23h	Garges-lès-Gonesse	Centre social associatif « Les Doucettes » – 10 Rue du Tiers Pot	Réunion de restitution

* une inscription préalable est souhaitable par téléphone ou sur le site internet

Un autobus au plus près des habitants, connecté et convivial : le DP-BUS

Le vœu de la CPDP est de faire participer au débat un public le plus large et diversifié possible. Le DP Bus sillonnera les quartiers des départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis afin que chacun puisse s'exprimer. A cet égard, 10 arrêts du DP-Bus sont prévus.

Le DP Bus, c'est :

- La rencontre avec les habitants qui ne viennent pas habituellement en réunions publiques.
- L'information sur le débat public EuropaCity et le recueil des points de vue à travers la mise en place de méthodes ludiques de participation (cartographie, lego serious play, diagnostic et mural.y).

CALENDRIER DU DP-BUS DU 15 MARS AU 30 JUIN 2016

DATE	HORAIRES	VILLE	ADRESSE	THÉMATIQUE
31/03/16	11h30-14h30	Blanc-Mesnil	Square Maurice Audin	Transversale
31/03/16	17h-20h	Tremblay-en-France	Rue Pierre Brossolette	Transversale
08/04/16	10h-13h	Sevran	Rue Pierre Brossolette	Emploi et création d'activités
08/04/16	15h-18h	Garges-Lès-Gonesse	Rue des Noisetiers	Emploi et création d'activités
18/04/16	10h-13h	Gonesse	Résidence du parc d'Orgemont Rue d'Arnouville	Transversale
18/04/16	16h-19h	Aulnay-sous-Bois	Rue des Mimosas	Transversale
30/04/16	10h-13h	Villepinte	Boulevard du Président Kennedy	Culture et loisirs
30/04/16	15h-18h	Sarcelles	Résidence Watteau Allée Jean Baptiste Corot	Culture et loisirs
13/05/16	11h30-14h30	Arnouville	Avenue de la République Résidence Léon Blum	Transports et mobilité
13/05/16	17h-20h	Villiers-le-Bel	Rue Jean Bullant Le long de l'école Ferninand Buisson	Transports et mobilité

Le dialogue 3D : local, interdépartemental et régional

Ce dispositif innovant mettra en place trois groupes de 100 personnes issus du territoire local, interdépartemental (93 et 95) et régional (Île-de-France) pour réfléchir sur les enjeux du projet et ses problématiques au travers d'un questionnaire. Ces trois groupes constitués suivant les méthodes des panels apporteront un éclairage complémentaire qui sera versé au débat. Il se tiendra le samedi 11 juin matin. Le questionnaire sera également accessible le 11 juin sur le site du débat, permettant à chacun d'y répondre.

LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

Son rôle

Pour chaque débat public qu'elle organise, la Commission nationale du débat public nomme une commission particulière. Les membres de cette commission particulière du débat public (CPDP) sont neutres et ne doivent en aucun cas se prononcer sur le fond du projet. Ainsi, les membres de la CPDP en charge du débat public sur le projet EuropaCity n'ont pas de lien avec la société Alliages & Territoires, maître d'ouvrage du projet, ni avec aucune autre partie prenante. Ils ont par ailleurs signé une charte de déontologie.

La CPDP organise et anime le débat, en veillant à la liberté d'expression mais aussi à la sérénité des échanges. Elle a pour mission de diffuser une information complète, transparente et objective à destination du public, de mettre en place des moyens d'expression accessibles à tous (réunions publiques, site Internet, contributions, etc.). Elle veille à ce que le maître d'ouvrage réponde à toutes les questions posées.

La CPDP établit, à l'issue d'un délai de deux mois à compter de la clôture du débat, un compte rendu reprenant l'ensemble des opinions et arguments exprimés. Elle ne se prononce pas sur le fond du projet, ne donne aucun avis, mais retranscrit aussi précisément que possible ce qu'elle a retenu des échanges en apportant également des informations quantitatives et qualitatives sur le déroulé du débat. Dans les mêmes délais, le Président de la CNDP rédige un bilan du débat.

Sa composition



De gauche à droite : Wahel EL SAYED, Laurent PAVARD, Christian de FENOYL, Claude BREVAN, Isabelle BARTHE et Philippe QUEVREMONT

La présidence de la CPDP est assurée par **Mme Claude Brévan**, inspectrice générale honoraire de la construction, ancienne déléguée interministérielle à la ville. Membre de la Commission nationale du débat public, elle a été présidente des commissions particulières des débats publics « Prolongement de l’A16 », « Mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique entre l’autoroute A6 et l’autoroute A71 », « Parc éolien en mer à Courseulles-sur-Mer », « Center Parcs Poligny et Center Parcs le Rousset » et membre de la Commission du débat public « Devenir de la RN 154 ».

Les autres membres de la CPDP sont :

Mme Isabelle Barthe

Commissaire-enquêteur, consultante, ancienne élue locale, elle est garante des concertations recommandées par la CNDP sur le projet de liaison autoroutière concédée Machilly-Thonon-les-Bains et le projet de prolongement de la ligne B du métro de Lyon de Oullins aux Hôpitaux Sud.

M. Christian de Fenoyl

Ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, il est président du comité d'audit de VNF (Voies navigables de France) et de la commission intergouvernementale pour la LGV Perpignan-Figueras. Il a été président de la commission économique et stratégique de la RATP et directeur à la BNP.

M. Wahel El Sayed

Diplômé en droit. Il a été secrétaire général adjoint des débats « Center Parcs Poligny et Center Parcs Le Rousset ».

M. Philippe Quévremont

Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts honoraire, ancien membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable, Il a été membre de la commission des débats publics « Center Parcs Poligny et Center Parcs Le Rousset ».

M. Laurent Pavard

Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts, il est président du conseil des systèmes d'information au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Il a été membre des commissions particulières des débats publics « Parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer » et « Autoroute A31 bis ».

LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

Qu'est-ce que la CNDP ?

Créée par la loi Barnier 1995, la Commission nationale du débat public (CNDP) est depuis la loi de démocratie de proximité de 2002 une autorité administrative indépendante. Sa mission est de veiller à la participation du public pendant la phase d'élaboration de projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national ou ayant une incidence importante sur l'environnement. La CNDP a vocation à remettre le citoyen au cœur de la décision publique pour que son point de vue soit pris en compte dans le processus de décision, de l'élaboration à la réalisation, des grands projets. Elle vise à permettre et organiser la participation des citoyens, à veiller à leur information, et plus généralement à promouvoir le débat public comme forme structurante de la démocratie participative en France.

Le cadre législatif

La loi du 2 février 1995 dite loi Barnier crée la CNDP et fait entrer dans le droit le principe de participation du public aux grands projets nationaux « *présentant un fort enjeu socio-économique ou ayant un impact significatif sur l'environnement* » (art. 2). La CNDP devient une autorité administrative indépendante par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. La loi élargit également les compétences de la CNDP, ses attributions et les modalités de participation du public. Elle précise que le débat public « *porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet* » (art. L.121-1 du code de l'environnement). Enfin, la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 accroît de nouveau les missions de la CNDP ainsi que les obligations de chaque acteur. Ainsi, elle impose au maître d'ouvrage d'inscrire, dans sa décision finale, « *les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements du débat public* » (art. L.121-13).

Sa composition

La CNDP se compose de 25 membres provenant d'horizons différents (parlementaires, élus locaux, membres du Conseil d'État, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, associations, patronat, syndicats...) qui assurent son indépendance, notamment vis-à-vis des administrations et des maîtres d'ouvrages. Ces membres sont les premiers garants de sa neutralité et n'ont pas vocation à se prononcer sur le fond des projets. Ce sont eux qui, collégalement, prennent les décisions après examen des dossiers.

Depuis le 22 mars 2013, la CNDP est présidée par M. Christian Leyrit, qui a exercé la fonction de préfet de 1999 à 2010, de directeur des Routes au Ministère de l'équipement des transports et du logement de 1989 à 1999. M. Jacques Archimbaud et Mme Ilaria Casillo assurent les fonctions de vice-présidents.

Elle est en outre composée de 22 autres membres. La liste complète peut être consultée sur le site Internet de la CNDP : <https://www.debatpublic.fr/sa-composition>

Les principes de la CNDP dans l'organisation du débat public

La transparence

La CNDP doit s'assurer, dans le cadre des débats publics et des concertations qu'elle organise, que l'ensemble des informations et des études disponibles sur le projet concerné a été mis à disposition du public.

Au cours des débats, aucune question n'est écartée, aucune censure n'est exercée, aucun avis exposé dans le respect des modalités du débat public ne peut être mis à l'écart. Cette transparence, essentielle pour la démocratie, doit également se retrouver dans les réponses apportées aux questions du public. La CNDP veille à ce que ces réponses soient complètes.

L'argumentation

Quelles que soient leurs observations ou leur position par rapport au projet mis en débat, les participants doivent pouvoir apporter des arguments expliquant et justifiant leur point de vue. Le débat public, comme la concertation, sont en effet des temps d'échanges et de discussion dans le processus de décision et ne peuvent en aucun cas être assimilés à un sondage ou à un référendum. C'est la qualité des arguments échangés et non leur quantité qui permet de faire avancer la réflexion sur un projet.

L'indépendance et la neutralité

La CNDP est une autorité administrative indépendante (AAI). C'est une institution de l'État placée en dehors des hiérarchies administratives. Ce statut lui permet d'être totalement indépendante à la fois des élus, des collectivités territoriales et des maîtres d'ouvrages privés qui la saisissent. Elle reste neutre en toutes circonstances, et n'exprime en aucun cas un avis ni une recommandation sur le fond du projet.

L'équivalence de traitement

Toute personne se sentant concernée par le projet doit pouvoir participer au débat. La CNDP met donc en œuvre tous les moyens pour que chacun, quel que soit son statut (citoyen, membre d'association ou de syndicat, élu local, représentant de l'État, etc.), quelle que soit son opinion, quelles que soient son implication et ses motivations, puisse s'exprimer librement et soit traité de la même manière, avec la même équité. C'est à cette seule condition que la participation du public prend toute sa légitimité. La CNDP veille particulièrement à ce que chacun puisse faire valoir son point de vue.

Les objectifs du débat

Informier le public

Un des objectifs du débat est de fournir au public le maximum d'informations sur le projet débattu : ses objectifs, ses caractéristiques techniques et ses impacts. Les informations doivent être données de manière objective et exhaustive. Elles doivent ensuite être largement diffusées grâce à des moyens adaptés pour pouvoir être connues de tous. La CPDP veille ainsi à ce que l'information soit la plus complète possible.

Permettre au public de s'exprimer

Le débat public est un moment privilégié pendant lequel chacun peut s'exprimer : lors des réunions publiques, sur le site du débat, par courrier... Quel que soit le mode de participation choisi, chacun a le droit d'obtenir des réponses précises à ses questions. Les observations, critiques, suggestions sont bienvenues sur tous les aspects du projet ou du débat mais doivent être argumentées et respectueuses. La CPDP fait en sorte que toutes les opinions soient entendues mais ne se prononce en aucun cas sur le fond du projet.

Eclairer le porteur du projet

Le débat public a lieu en amont de toutes décisions pour que chacun puisse interpeler et éclairer le maître d'ouvrage. Le projet s'enrichit grâce aux points de vue et critiques apportées. Les enseignements du débat sont présentés dans le compte rendu et le bilan du débat, deux documents joints au dossier d'enquête publique.

DES EVOLUTIONS POUR LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE EN FRANCE EN 2016

Selon une enquête réalisée par l'institut TNS Sofres pour la CNDP en mai 2014, 96% des citoyens souhaitent que les pouvoirs publics tiennent compte de leur avis avant de prendre une décision, et 44% des personnes interrogées considèrent que demander l'avis des citoyens est le meilleur moyen d'améliorer le fonctionnement de la démocratie, très loin devant la lutte contre l'influence des lobbies ou contre les conflits d'intérêts.

La démocratie participative apparaît comme une solution à ce souhait de participation de la part des citoyens et de la société civile. Une décision plus concertée sera plus légitime, mieux acceptée, et permettra d'éviter les blocages et les conflits ; elle pourra être mise en œuvre plus rapidement.

Après le drame de Sivens, le Président de la République a demandé que soient accomplis des progrès supplémentaires de la participation dans l'élaboration de la décision publique. Ces progrès se traduiront dans une ordonnance relative à la démocratisation du dialogue environnemental qui vient de recevoir le 16 février dernier un avis favorable du Conseil national de transition écologique (CNTE).

Les avancées majeures défendues par la CNDP et qui figurent dans le projet d'ordonnance concernent :

- L'organisation des débats publics sur les plans et programmes, ce qui pourra permettre le plus souvent d'alléger les processus pour les projets s'inscrivant dans ces plans.
- La création d'un droit d'initiative pour les citoyens, qui constitue un progrès démocratique majeur.
- La mise en place d'un dispositif de conciliation.

La plupart des blocages et des situations conflictuelles sont, en effet, liées à un problème de légitimité des décisions, des décisions prises sans fondement démocratique suffisant, et à un manque de confiance. Pour la CNDP, le projet de texte permettra d'accomplir des progrès très substantiels en matière de participation des citoyens dans l'élaboration des décisions publiques.

cndp Commission nationale
du **débat public**

Commission particulière
du débat public EuropaCity
244 Boulevard Saint Germain, 75 007 Paris
0 800 746580
contact.europacity@debatpublic.fr
<http://europacity.debatpublic.fr/>